



Droit pour une mere (EXTRÊMEMENT URGENT)

Par **Soufdu92**, le **01/11/2013** à **23:44**

J'ai 15 ans ma soeur à 16 ans et son copain a 22 ans et son copain vien de mourir il y a quelque heures avant que j'écris ce message en laissant derrière lui ma soeur leurs fils de 7 mois demain et sa famille et ses amis et la famille veule l'enterrer au bled et donc j'ai peur qu'ils veuille prendre aussi son fils ce disant que ses la seul chose qui leurs reste de la personne et il a leurs nom mais le petit vie avec ma soeur depuis qu'il et née ma soeur qui elle meme vie avec mwa et ma mere et ma soeur vouler que le petit porte les 2 noms mais le jours ou le pere et partie déclarer le petit il a mis que son nom et a dit qu'il avais oublier de metre les 2 attention je dit pas qu'il a fait exprès juste que le petit a que son nom et donc je voudrai savoir si ils y a un quelconque moyen de pouvoir etre sur que sa arrivera pas !!! (J'avez pensé que si on rajoute le nom de ma soeur sa pourrai marcher mais j'ai vu sur internet qu'il fallait avoir minimum 18 ans pour ajouter un nom de famille j'aimerais savoir si c'est vrai !?) répondez au plus vite !
Merçi beaucoup d'avance !!!

Par **JuLx64**, le **02/11/2013** à **02:03**

À partir du moment où votre neveu est avec sa mère, personne n'a le droit de de lui prendre sans son consentement, et ce quel que soit son nom.

Par **Soufdu92**, le **02/11/2013** à **09:21**

A merci beaucoup !